



Mon propriétaire veut me retirer le dernier loyer de la caution

Par **polompom**, le 11/09/2010 à 19:38

Bonjour,

et merci par avance de votre aide.

en decembre dernier j'ai du me trouver un appartement extremement rapidement au risque de me retrouver a la rue et le seul proprio a bien vouloir me loger etait un escroc fini, sauf que en decembre il fait froid donc...

il m'a fait payé trois mois de caution, (alors qu'il n'avait droit qu'a un mois) et maintenant que j'ai quitté son appartement je lui ai demandé qu'il me delivre une quittance pour lui payer le dernier loyer au prorata temporis chose qu'il n'a jamais voulu faire car voulait deduire de ma caution, je lui ai dit que c'etait hors de question et hors la loi, depuis il fait le mort,

je sais que c'est interdit, de deduire le dernier loyer de la caution qqn connait il la loi relative a cela?

d'autre part puis je lui mettre la pression sur le fait qu'il est completement hors la loi en m'ayant demandé trois mois (cela figure sur le bail)?

d'autre part doit il me delivrer une attestation type stipulant que je ne lui dois plus rien?

les deux mois arrivent bientot a échéance...

merci infiniment de votre aide,

cordialement

Par **benhamron**, le **11/09/2010** à **20:12**

Si vous avez respecté votre préavis, il doit vous rembourser votre dépôt de garantie après avoir fait l'état des lieux.

Il doit vous délivrer des quittances, celles-ci seront la preuve que vous avez payé vos loyers.

La loi du 6 juillet 1989 regit les rapports entre bailleur et locataire.

Cordialement

Par **polompompom**, le **11/09/2010** à **20:44**

merci beaucoup de votre réponse, tres bonne soirée cordialement